



Séance du conseil municipal du 8 mars 2021

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le lundi 1^{er} mars 2021, s'est réuni à la salle multi-activités sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à dix-neuf heures.

Présents :

M. MORIN Jean Claude, RIVIER Alexis, Mmes ROUSSEAU Josette, HAZERA Rajaa,
Mmes BIENAIME Joëlle, DELAS Patricia, DUFIET Francette, MAGNAUDET Chantal,
SEYMOUR Evelyne,
MM. DERNONCOURT Arnaud, ROUSSEAU Patrick, SANCHEZ Alejandro, VERGNAUD Laurent

Retardé : M. DÉGUDE Pascal,

Absent excusé : M. COSTENTIN Loïc

Secrétaire de séance : M. RIVIER Alexis

1- Adoption du PV du conseil municipal du 8 janvier 2021

2- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Décision n° 7_2021_002 portant sur la contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole à hauteur de 50 000 €

3- Bail de la boulangerie

Rédaction du bail de la boulangerie non urgente ; donc délibération ajournée.

Choix de l'aménagement de l'étage du bâtiment parmi 2 variantes proposées par le maître d'œuvre :
aménagement de 2 logements T3 à l'étage.

4-Contentieux devant le Tribunal Administratif

Autorisation donnée au maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif dans la requête n° 2005660-4 présentée par M. SÉBASTIEN.

Désignation de Me BIAIS pour défendre les intérêts de la commune.

5-Camion : Achat d'un nouveau matériel

Décision d'achat d'un nouveau camion benne pour un montant de 34 724,85 € TTC, en location pour 440 € HT par mois, pendant 48 mois.

6-Camion : Cession de l'ancien matériel

Vente de l'ancien matériel à la commune de CAZATS, pour un montant de 4 500 €.

7- Approbation du rapport de la CLETC et du montant des attributions de compensation

Approbation du rapport de la CLETC du 6 février 2021 portant sur le transfert de voirie de la ZA de Coussères et du montant d'attribution de compensation pour l'année 2021 (18 116,81 € pour la commune de Coimères).

8-Questions diverses

Point vaccination COVID

Problèmes voirie

Après le constat de dégradations anormales compte tenu de la réfection récentes des chaussées, une prise de contact avec l'entreprise et le maître d'œuvre est envisagée.

Location logement 135 rue Lagardère

Logement remis à la location à compter du 1^{er} mai 2021.

PAV (Points d'Apport Volontaire)

Palissages posées autour des 2 PAV de la commune.

Voie communale Herrère du Bas

Réparations effectuées par suite des intempéries du 23 janvier.

Cérémonie du 19 mars

Dépôt de gerbe au monument aux morts à 11 heures 30

Commission Environnement

2 poubelles à végétaux installées au cimetière et lieu de troc des pots vides
2^{ème} zone de compostage communal

Fait à Coimères, le 26 avril 2021